

Céline Pina : En Marche restaure le délit de blasphème en incluant l'islamophobie dans un projet de loi

écrit par Christine Tasin | 21 juin 2019

La haine sur internet s'exprime également à travers des sites dédiés à la propagation d'une idéologie haineuse, qu'elle soit raciste, antisémite, islamophobe, homophobe ou sexiste. Hébergés à l'étranger, ces sites enfreignent la loi dans une impunité relative. En effet, en l'état actuel de nos textes, le blocage ou le déréférencement de ces sites impose une première action auprès de l'hébergeur avant de pouvoir saisir les fournisseurs d'accès internet et moteurs de recherche d'une demande de déréférencement. Par ailleurs, le blocage de ces sites entraîne souvent la

Quand En Marche inclut le concept d'"islamophobie" dans une proposition de loi

19/06/2019 [Tribunes](#)



.
Grâce à En Marche, le délit de blasphème va pouvoir être retabli en France si l'on n'y prend pas garde. Et ce sont les islamistes qui vont être contents !

En effet, en proposant d'inclure dans l'exposé des motifs de l'article 5, l'islamophobie comme délit au même titre que l'antisémitisme ou le racisme, les députés qui défendent la proposition de loi contre la haine sur internet, sont parfaitement rentrés dans la logique des islamistes et se mettent inconsciemment au service de leurs objectifs : en adoptant leur sémantique, ils témoignent de l'emprise de cette

idéologie dans le champ politique.

Ils adoptent ainsi dans l'explication même des attendus de la loi, les propres termes des ennemis de la démocratie. C'est d'autant plus navrant qu'ils ne peuvent ignorer quels intérêts ils servent ainsi.

L'escroquerie intellectuelle et politique que représente cette notion est connue, a été analysée, fait l'objet de livres brillants (comme celui de Philippe d'Iribarne). Il ne peut donc s'agir ici de naïveté mais bien d'un choix politique, lequel corrobore l'influence de la mouvance des frères musulmans au sein de ce gouvernement.

Le terme « Islamophobie » ne signifie pas haine contre une personne à raison de sa croyance, il est utilisé par les islamistes dans un sens bien plus idéologique. Je donne ici la parole à Philippe d'Iribarne: « *Le terme d'islamophobie vise à donner crédit à une thèse radicale selon laquelle l'Occident véhiculerait un rejet global, irrationnel et indiscriminé de tout ce qui touche à l'islam, de toutes ses pratiques, de tous les musulmans.* » Au coeur de la notion d'Islamophobie, on trouve une haine des valeurs humanistes et universelles occidentales maquillées en victimisation de l'Islam. Là est le premier écueil.

Le second n'est pas moins grave et concerne le rétablissement de la notion de blasphème à la faveur d'une loi aussi mal pensée que mal rédigée.

Ainsi, en Occident, on peut se moquer, critiquer, détester n'importe quelle religion ou système philosophique. En revanche on n'a pas le droit de s'en prendre à une personne au nom de sa croyance. Autrement dit, en France, on a parfaitement le droit de trouver l'islam (ou tout autre système religieux) dangereux, totalitaire, obscurantiste ou archaïque par exemple et de le dire. En revanche on n'a pas le droit de s'en prendre à un individu à raison de sa foi. Donc

d'agresser un homme au nom de son appartenance à l'islam ou toute autre religion.

C'est ce qui s'appelle faire la distinction entre la peau et la chemise et c'est exactement ce qu'En Marche oublie de faire. **En oubliant ce point essentiel, l'article incriminé aboutit donc à protéger le contenu d'une croyance, donc à rétablir un délit de blasphème**, là où le droit français est clair : « *La liberté d'expression ne saurait donc être limitée par la liberté de croyance. La seule limite en ce domaine est le respect de l'ordre public, qui prohibe l'incitation à la haine, la discrimination, ou encore l'incitation à la violence à l'égard non pas d'une religion, mais des personnes qui la pratiquent. La nuance peut paraître subtile mais elle est fondamentale, c'est le citoyen que protège la république, pas sa croyance.* » (cf Hubert Lesaffre « En France le blasphème n'existe plus » Liberation, septembre 2012).

Or, si on peut espérer que l'on ne retrouve pas ce terme dans la loi adoptée, on peut en revanche s'inquiéter de voir la logique des islamistes, comme une part de leur lexicologie, reprises par la majorité. Le pire c'est que cela n'étonne plus grand monde.

<https://celinepina.fr/2019/06/quand-en-marche-inclut-le-concept-dislamophobie-dans-une-proposition-de-loi/>